

Visa Infinite Voyages RBC

MAJID MALLIS 4514 01** **** 8143 Relevé du 16 JAN au 15 FÉV 2016

1 DE 1

Obtenez 25% plus de dollars WestJet

Convertissez vos points RBC Récompenses® en dollars WestJet[‡] du 1 février 2016 au 13 mars 2016 et obtenez 25 % plus de dollars WestJet. Rendez-vous au rbc.com/conversionwj

SOLDE DU RELEVÉ PRÉCÉDENT

3 394,93 \$

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

MAJID MALLIS					
4514 01**	**** 8143 -	TITULAIRE	PRINCIPAL		

DATE DE L'OPÉRATION	DATE D'INSCRIPT	ION DESCRIPTION DE L'OPÉRATION	MONTANT (\$)
16 JAN	18 JAN	PAYBACK WITH POINTS/PAYEZ AVEC VOS POINT	ΓS (75,00 \$)
		403662691	
17 JAN	18 JAN	PAYMENT - THANK YOU / PAIEMENT - MERCI	(3 469,93 \$)
		74510106018619987475100	
04 FÉV	05 FÉV	WP-UNHCR GENEVA	26,96 \$
		7/0205/6026020159505209	

SOLDE DE CRÉDIT

(123,04 \$)

Opérations de change : Le taux de change à six décimales indiqué sur votre relevé est établi en divisant le montant en dollars canadiens converti, qui est indiqué sur votre relevé arrondi au cent le plus près, par le montant en devises de l'opération. En raison de cet arrondissement, le taux de change qui figure sur votre relevé pourrait différer du taux de référence utilisé au départ. Le montant en dollars canadiens porté à votre compte de carte de crédit est établi en appliquant une majoration de 2,5 % au taux de référence. Certaines opérations de change sont converties directement en dollars canadiens, tandis que d'autres peuvent d'abord être converties en dollars US, puis en dollars canadiens. Dans l'un ou l'autre des cas, le taux de référence correspondra au taux de change réel appliqué au moment de la conversion ; il est en général fixé quotidiennement. Pour connaître le taux de référence initial établi par Visa‡ au moment où une opération a été convertie en dollars canadiens, veuillez nous appeler au 1-800 ROYAL® 1-2 (1 800 769-2512).

POINTS RBC RÉCOMPENSES

16 780 Solde des points antérieur Points accumulés indiqués sur ce relevé 27 Points échangés indiqués sur ce relevé (12900)Nouveau solde des points 3 907

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Service à la clientèle

Frais virés (416) 974-7780 Échange des points voyages de RBC Récompenses 1 877 636-2870 Échange de points contre des articles 1 800 769-2512

1 800 769-2512

site Web www.rbcrecompenses.com

PAIEMENTS ET TAUX D'INTÉRÊT 0,00\$ Paiement minimum Date d'échéance 07 MARS 2016 Limite de crédit 20 000,00 \$ Crédit non utilisé 20 000,00 \$

Taux d'intérêt annuels:

Achats %19,99 Avances de fonds %21,99

CALCUL DE VOTRE SOLDE

Solde du relevé précédent	3 394,93 \$
Paiements et crédits	(3 544,93 \$)
Achats et débits	26,96 \$
Avances de fonds	0,00 \$
Intérêts	0,00 \$
Frais	0,00 \$

SOLDE DE CRÉDIT (123,04 \$)

RBC BANQUE ROYALE CENTRE DES PAIEMENTS DE CARTES DE CRÉDIT C.P. 4016, SUCCURSALE " A TORONTO, ONTARIO M5W 2E6

SOLDE DE CRÉDIT (123,04 \$)

PAIEMENT MINIMUM 0,00\$

DATE D'ÉCHÉANCE 07 MARS 2016 MONTANT PAYÉ

Visa Infinite Voyages RBC 4514 01** **** 8143

RBC0190000 5386338 026-126607

01582

Options de paiement

Services bancaires par téléphone 1 800 769-2511

· Banque en direct www.rbcbanqueroyale.com

· GAB RBC Banque Royale

Succursale RBC Banque Royale

MAJID MALLIS 174, RUE HILLSIDE OTTURBURN PARK QC J3H 1X8

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT VOTRE RELEVÉ DE CARTE DE CRÉDIT

Voici un sommaire de certaines conditions de votre compte de carte de crédit ainsi que des détails à propos de certains des renseignements qui figurent au recto de votre relevé. Il vise à vous aider à lire et à comprendre votre relevé. Veuillez consulter votre Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale pour connaître l'ensemble des conditions de votre compte.

Période de relevé. Votre relevé consigne l'activité sur votre compte à partir du jour suivant celui où votre relevé précédent a été préparé jusqu'au dernier jour de cette période de relevé (la date de votre relevé). Si la date à laquelle nous préparons habituellement votre relevé coïncide avec une date à laquelle nous ne traitons pas de relevés (par exemple les fins de semaine et certains jours fériés), nous le préparerons le jour de traitement suivant. La date d'échéance du paiement sera modifiée en conséquence. VOS RESPONSABILITÉS

Passer votre relevé en revue. Examinez attentivement votre relevé de carte de crédit. Si vous croyez avoir décelé une erreur, une omission ou une irrégularité, vous devez communiquer avec nous au 1 800 769-2512 dans les 30 jours suivant la date de votre relevé. Après les 30 jours, nos dossiers seront réputés être exacts, sauf en ce qui concerne les crédits imputés à votre compte par erreur.

Signaler les cartes perdues ou volées. Si votre carte est perdue ou volée, ou si vous l'avez mais soupçonnez que votre carte ou le numéro de votre compte est utilisé par une autre personne, composez immédiatement le 1 800 769-2512. Cette obligation de déclaration s'applique, que vous soyez le titulaire principal, le cotitulaire ou un utilisateur autorisé.

Effectuer votre paiement. Vous pouvez payer le nouveau solde en totalité ou en partie, à tout moment. Toutefois, vous devez effectuer au moins le paiement minimum au plus tard à la date d'échéance du paiement qui figure sur le relevé chaque mois. La date d'échéance du paiement est 21 jours après la date de votre relevé (Z5 jours si vous n'avez pas payé intégrafiement le nouveau solde de votre relevé précédent avant votre relevé (Z5 jours si vous n'avez pas payé intégrafiement le nouveau solde de votre relevé précédent avant la dațe d'échéance du paiement de ce relevé). Si la date d'échéance du paiement coîncide avec la fin de semaine ou un jour férié, nous la reporterons au jour ouvrable suivant.

Paiement. Les options de paiement ne sont pas toutes offertes pour tous les types de cartes de crédit. Les options de paiement offertes pour votre compte figurent sur votre relevé. N'oubliez pas de prévoir un délai suffisant pour que les paiements nous parviennent au plus tard à la date d'échéance. Il est possible que nous ne recevions pas avant plusieurs jours les paiements qui nous sont envoyés par la poste ou qui sont faits par l'entremise d'une autre institution financière ; ces paiements ne seront portés au crédit de votre compte qu'après que nous les aurons traités. Pour vous assurer qu'un paiement est porté au crédit de votre compte le même jour ouvrable où il est fait, vous devez faire le paiement avant 18 h (heure locale) à l'une de nos succursales ou à l'un de nos quichets automatiques au Canada, ou au moyen de notre service Banque en direct ou de nos Services bancaires par téléphone. Les paiements en succursale doivent être faits avant l'heure de fermeture de la succursale si celle-ci ferme avant 18 h.

Vous pouvez également effectuer un versement à l'aide de paiement automatique, notre service de paiements préautorisés. Appelez-nous au 1 800 769-2512 pour vous inscrire.

Le crédit disponible n'est pas automatiquement rajusté lorsque vous effectuez un paiement. Jusqu'à trois jours ouvrables peuvent s'écouler, selon le mode de paiement utilisé, pour qu'un paiement soit reflété dans votre crédit disponible

Paiements manqués. Les paiements manqués (ne pas avoir versé au moins le paiement minimum à la date du relevé suivant) auront l'incidence suivante sur vos taux d'intérêt :

- Si vous manquez un paiement, vous ne pourrez plus vous prévaloir des offres de taux d'intérêt de lancement ou promotionnels auxquelles vous participez et vos taux d'intérêt standard applicables sur les avances de fonds et vos taux d'intérêt applicables sur les achats s'appliqueront à tout solde impayé assujetti à la présente offre, et ce, à compter du premier jour de la troisième période de relevé suivant le paiement manqué (ou de la date d'expiration si elle survient avant).
- Aussi, si vous manquez deux paiements ou plus au cours de toute période de 12 mois, vos taux d'intérêt standard applicables sur les avances de fonds et vos taux d'intérêt applicables sur les achats seront majorés de 5 % (8 % si vous êtes titulaire d'une carte Visa Classique avec option à taux d'intérêt réduit) à compter du premier jour de la troisième période de relevé suivant le paiement manqué qui a entraîné la hausse de taux. Vous continuerez de payer les taux d'intérêt majorés jusqu'à ce que vous ayez acquitté le paiement minimum, au plus tard à la date de votre relevé suivant, pendant six mois consécutifs

LECTURE DE VOTRE RELEVÉ

Description des opérations. Chaque opération et chaque montant crédité ou imputé à votre compte au cours de la période de relevé sont décrits dans la présente section, y compris les intérêts et le taux d'intérêt correspondant. Les dates d'opération et d'inscription sont affichées pour chacune des opérations. Si la date de l'opération n'est pas disponible pour une opération donnée, sa date d'inscription fait office de date de l'opération. L'intérêt est toujours calculé à compter de la date de l'opération. Si plusieurs cartes de crédit sont associées au compte, les opérations seront regroupées par nom du titulaire de carte, numéro de carte et type de lien. Les titulaires principaux et cotitulaires (mais non les utilisateurs autorisés) sont responsables de tous les montants imputés au compte.

Temps requis pour rembourser. Chaque relevé présente une estimation du temps qu'il faudra pour rembourser intégralement votre solde si vous n'effectuez que le paiement minimum chaque mois, en tenant pour acquis que le montant de votre paiement minimum est toujours calculé en ajoutant vos intérêts, les frais et 10 \$. Le message du temps requis pour rembourser vise uniquement à illustrer à quel point le fait de n'effectuer que le paiement minimum augmentera le temps qu'il faudra pour rembourser le solde, ce qui n'en fait donc pas un plan de remboursement recommande à long terme.

Paiements et taux d'intérêt. Cette section affiche le paiement minimum et la date d'échéance du paiement, votre limite de crédit actuelle, et le crédit disponible à la date du relevé. Votre crédit disponible ne tient pas compte des opérations ou paiements effectués mais non reçus par nous à la date du relevé. Vos taux d'intérêt en vigueur pour les achats et les avances de fonds sont également indiqués. Si l'un de ces taux est un taux promotionnel temporaire, nous indiquerons aussi à cet endroit sa date d'expiration. Les taux promotionnels applicables aux frais d'intérêt sur le relevé sont affichés dans le tableau des taux d'intérêt. Tableau des taux d'intérêt. Ce tableau présente le ou les taux d'intérêt, y compris les taux promotionnels applicables, qui s'appliquent au nouveau solde, les soldes impayés associés à ces taux, et les dates d'expiration des taux promotionnels. Les taux et les dates d'expiration pour toute promotion que nous pourrions vous avoir offert, mais dont vous ne vous prévalez pas, ne figurent pas dans le tableau puisqu'aucun solde ne leur sera associé. Si nous vous informons de la perte d'un taux promotionnel réduit en raison d'un paiement manqué, vous pourriez ne plus bénéficier de ce taux avant sa date d'expiration. Toutefois, cette date d'expiration continuera d'être affichée dans le tableau des taux d'intérêt jusqu'à ce que la perte de ce taux promotionnel prenne effet. Si une date d'expiration coïncide avec une date à laquelle nous ne traitons pas les relevés (par exemple les fins de semaine et certains jours fériés), vous continuerez de bénéficier de ce taux promotionnel réduit jusqu'au jour suivant où nous traitons les rélevés.

INTÉRÊTS ET AUTRES CALCULS

Calcul de l'intérêt. Vous avez une période sans intérêt et délai de grâce minimum de 21 jours pour les nouveaux achats. Vos nouveaux achats sont ceux qui figurent dans la section sur la déscription des opérations. Vous pouvez éviter de payer des intérêts sur ces nouveaux achats en réglant la totalité du nouveau solde au plus tard à la date d'échéance du paiement. Si vous ne le faites pas, vous devrez alors payer des intérêts sur chaque nouvel achat rétroactivement à partir de la date de l'opération, jusqu'à la date où nous traitons votre paiement intégral pour ces achats. Votre prochain relevé mensuel inclura les intérêts courus sur chacun de ces nouveaux achats depuis la date de l'opération jusqu'à la date à laquelle nous préparons ce prochain relevé mensuel.

Nous continuons d'imputer des intérêts sur la portion impayée de ces achats jusqu'à ce que vous régliez intégralement le nouveau solde au plus tard à la date d'échéance du paiement applicable. Les intérêts associés à vos achats pourraient figurer sur le premier relevé que vous recevez après le traitement de ce paiement. Il s'agit des intérêts qui n'étaient pas inclus dans le nouveau solde que vous avez réglé intégralement, car ils ont été comptabilisés entre la date à laquelle le relevé mensuel qui indiquait le nouveau solde a été préparé et la date à laquelle vous avez effectué votre paiement.

Les frais sont traités de la même manière que les achats aux fins du calcul des intérêts. Les intérêts sont toujours imputés sur les avances de fonds le jour où l'ayance de fonds est effectuée, jusqu'à la date à laquelle nous traitons le paiement intégral de ces avances de fonds. Les chèques tirés sur une carte de crédit, les transferts de soldes, les opérations assimilées à une opération en espèces et les paiements de factures à l'aide de votre carte de crédit à notre succursale, à un guichet automatique ou par Banque en direct, sont traités comme des avances de fonds

Nous ne percevons pas d'intérêt sur les intérêts.

Pour calculer l'intérêt indiqué dans la section « Calcul de votre solde » de votre relevé, nous ajoutons le montant que vous devez chaque jour et divisons le total par le nombre de jours compris dans la période de relevé. Il s'agit de votre solde quotidien moyen. Nous multiplions le solde quotidien moyen par le taux d'intérêt quotidien applicable (obtenu à partir du ou des taux d'intérêt annuels et en divisant par le nombre de jours dans l'année). Nous multiplions ensuite cette valeur par le nombre total de jours compris dans la période de relevé afin d'établir le montant des intérêts que nous vous imputons. Lorsqu'il y a plus d'un taux d'intérêt applicable, nous calculons vos intérêts en fonction des soldes quotidiens moyens pour chacun des

Affectation des paiements. Nous affectons d'abord les paiements à votre paiement minimum. Nous affectons ensuite les paiements au reste de votre nouveau solde. Si les différents montants qui constituent votre nouveau solde sont assujettis à des taux d'intérêt différents, nous affecterons tout paiement qui excède votre paiement minimum selon la proportion de chacun des montants par rapport à votre nouveau solde. Si vous avez payé un montant supérieur à votre nouveau solde, nous affecterons tout paiement qui excède le nouveau solde aux sommes qui ne figurent pas encore sur votre relevé mensuel, de la même façon que ce qui a été décrit précédemment.

Opérations de change. Les opérations en devises étrangères font l'objet d'une conversion en dollars canadiens au plus tard à la date à laquelle nous inscrivons l'opération à votre compte de carte de crédit, à notre taux de change qui correspond au taux de référence en vigueur et que nous devons payer le jour de la conversion, majoré de 2,5 %. Dans le cas de Visa Or en dollars US, les opérations apparaîtront en dollars US, et les mêmes principes s'appliqueront si une somme est imputée dans une autre devise que le dollar US

® / MC Marques de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.

[‡] Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.